



**Edition 2025**

## **Les femmes au cœur des exploitations agricoles**

### **1. Introduction**

Bien que le secteur agricole wallon demeure majoritairement masculin, les femmes ont toujours joué un rôle actif au sein des exploitations. Aujourd'hui encore, leur présence en agriculture est le plus souvent associée au statut de conjointe. Cependant, près de 3 femmes sur 10 en Wallonie occupent désormais le statut de cheffe d'exploitation. On observe également que les femmes font face à davantage de craintes et que leur âge moyen à l'installation est plus élevé que celui des hommes. Dans un contexte agricole fragilisé, il est essentiel de valoriser et de reconnaître toutes les personnes qui contribuent au quotidien à une agriculture à taille humaine et en particulier celles pour qui les obstacles à l'installation et à l'exploitation sont plus nombreux.

***Ce Mérite Agricole 2025 est donc dédié aux femmes en agriculture qui, chaque jour travaillent à valoriser et prendre soin de notre territoire du Pays de Herve.***

### **2. Qui peut être proposé ?**

#### **Critères d'éligibilité**

*Une femme travaillant en agriculture :*

- Une femme exerçant, actuellement, à titre professionnel et principal une 'activité agricole', dans une exploitation agricole dont le siège d'exploitation se trouve sur le territoire d'une des 10 communes<sup>1</sup>.  
*[Cette personne sera le référent pour la candidature, voir point 3.]*
- Cette femme doit avoir un statut reconnu de : cheffe d'exploitation, conjointe, autre main-d'œuvre familiale ou main-d'œuvre non familiale. Les ouvrières agricoles sont également éligibles.
- Par 'activité agricole' est entendue l'exploitation de la terre en vue d'une production agricole ou horticole primaire, **toute spéculation confondue.**

<sup>1</sup> Aubel, Baelen, Herve, Limbourg, Olne, Pepinster, Plombières, Thimister-Clermont, Welkenraedt et Lontzen



### **Critères de sélection**

Par rapport à la thématique de ce Prix, sera retenue une agricultrice qui œuvre pour, promeut, développe et renforce le patrimoine agricole du Pays de Herve au quotidien.

Les membres du jury seront attentifs :

- Au statut officiel de la candidate, une priorité sera attribuée aux femmes étant cheffe d'exploitation et aux jeunes (max 41 ans) ;
- À son rôle au sein de l'exploitation ;
- À la contribution au développement du paysage agricole du Pays de Herve.

**Merci donc de développer ces critères dans votre proposition de candidates.**

### **3. Comment proposer un candidat ?**

Vous devez envoyer la candidature à l'adresse mail suivante : [clara.beguין@galpaysdeherve.be](mailto:clara.beguין@galpaysdeherve.be) ou via le formulaire de candidature disponible sur <https://galpaysdeherve.be> (lien direct sur la page d'accueil) **avant le 31 mai.**

### **Les informations communiquer sont :**

- 1. Les coordonnées de la personne/association/entreprise/structure qui propose la candidate :**
  - Dénomination de la structure
  - Nom et prénom
  - Fonction du représentant
  - Adresse postale, email et téléphone
- 2. Les coordonnées de la candidate :**
  - Nom et prénom
  - Adresse postale
  - Adresse du siège d'exploitation si différent
  - Email et téléphone
  - Secteur d'activités
- 3. Présentation en 20 lignes de la candidate :**
  - Présentation générale
  - En quoi elle mérite ce prix
  - Quels éléments par rapport aux critères de sélection (histoire, rôle, etc.)
- 4. Qualités de la candidate en lien avec la thématique (max. 5)**
- 5. Anecdotes (max. 2) en lien avec la thématique**
- 6. Commentaires éventuels**
- 7. Confirmation de l'accord de la candidate**

Sera annexée la décision de l'organe de direction de la structure qui propose la candidate afin de formaliser cette candidature.

**Nous tenons à insister sur la nécessité d'avoir l'accord formel, ferme et définitif, de la candidate pour la proposition de sa candidature dans le cadre de ce Prix du Mérite**



**Agricole 2025.** Les candidates doivent confirmer leur accord quant à la publicité faite autour de leur candidature, leur image et le concours.

Nous procéderons à la vérification des critères d'éligibilité et de sélection des candidates proposées. Les candidates seront retenues sur base des critères d'éligibilité. Les personnes concernées seront contactées pour la création du matériel de promotion audio-visuel.

#### **4. Et ensuite, comment voter ?**

Le public pourra voter sur le site Internet [www.galpaysdeherve.be](http://www.galpaysdeherve.be)

Lors de la Foire Agricole de Battice-Herve, il sera encore possible de voter sur le stand du GAL Pays de Herve la journée du samedi 06/09/25 où les candidates y seront présentées.

#### **5. Remise des prix**

**La cérémonie festive aura lieu le dimanche 07/09 à 13h30, sur le stand du GAL Pays de Herve à la Foire Agricole de Battice-Herve.**

Les candidates seront présentées et mises en avant, avant la désignation de la grande gagnante (celle ayant reçu le plus de votes) et la remise des prix.

#### **6. Planning indicatif**

|            |  |
|------------|--|
| 31/05/2025 | Clôture des candidatures   |
|            | Vérification des critères  |
| Juin 2025  | Réalisation du matériel de promotion des candidats (photos, descriptif, etc.)  |
| 01/08/2025 | Début des votes (en ligne)   |
| 06/09/2025 | Présentation des candidates et derniers votes sur le stand du GAL Pays de Herve (Foire agricole de Battice)              |
| 07/09/2025 | Décompte des votes et cérémonie festive de remise des prix avec le Groupe des Echevins de l'Agriculture du Pays de Herve |